

# Magnanville

magazine

*un état d'esprit*



**Zoom sur les services  
enfance-jeunesse**

# → sommaire

## 4

### → nous

Des aménagements dans le cimetière  
Un nouvel équipement sportif

## 6

### → notre vie

La politique enfance-jeunesse

## 10

### → notre ville

Préservez notre commune

## 11

### → notre territoire

La saison culturelle du Colombier

## → à vos agendas

### Exposition artisanat

Samedi 24 novembre : 10h-18h et  
dimanche 25 novembre : 10h-17h

Salle Voltaire (La Ferme)

Entrée libre

Plus d'infos :

Club Artisanat – Monique Sarazin

Tél : 01 30 92 37 28



## → Infos pratiques

### Hôtel de ville

2 rue de la ferme – 78200 Magnanville  
Tél : 01 30 92 87 27  
www.magnanville.fr

### Permanence des élus

Sur rendez-vous. Tél : 01 30 92 87 27

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél : 01 30 92 87 18

### Assistante sociale

Tél : 01 34 97 80 80

### ALLÔ PMI (protection maternelle et infantile)

Tél : 0 801 801 078\*

### ALLÔ Planification familiale

Tél : 0 801 802 803\*

### ALLÔ Accueil petite enfance

Tél : 0 801 857 978\*

\*Prix d'un appel local

### Bibliothèque municipale Jacques Prévert

Tél : 01 30 92 87 26

www.bibliotheque-mairie-magnanville.net

### Le Colombier-Magnanville

Tél : 01 34 77 65 09

www.lecolombier.org

### L'école des 4 z'Arts

Tél : 01 30 92 86 56

www.ecole4zarts.net

### Administrations

Police : 01 30 94 82 10

Préfecture : 01 39 49 78 00

Sous-préfecture : 01 30 92 74 00

Tribunal d'instance : 01 30 98 14 00

Conseiller juridique : 01 30 92 87 27

Défenseur des droits : 01 30 92 22 51

Écrivain public : 01 30 92 87 27 ; 01 34 00 16 16

### Urgences

Samu : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

### Pharmacie de garde

pour la connaître, contactez le commissariat

Tél : 01 30 94 82 10



### Bulletin municipal de Magnanville

Hôtel de Ville - Rue de la Ferme - 78200 MAGNANVILLE

Tél. 01 30 92 87 27 - Fax 01 30 92 38 17

Site Internet : www.magnanville.fr - Courriel : contact@mairie-magnanville.fr

Directeur de la publication : Michel LÉBOUC

Crédits photos : mairie de Magnanville - Regards Magnanvillois

Conception de la maquette : Public Imprim

20, rue Croix-des-Vignes - 92230 Gennevilliers - Tél : 01 48 20 69 47

Mise en page : Mégane Pelzny - Mon Nuage sucré

Impression : ANR SERVICES Entreprise Adaptée D'EPONE

2 ter avenue de la Mauldre - ZA de la Couronne des Prés - 78680 EPONE

Tél : 01 39 29 74 80 - Impression avec des encres végétales

Toute utilisation des photos et textes ne peut se faire qu'après accord de la mairie.

N° ISSN 2555-1183

# Ensemble, transformons l'essai



Chères Magnanvilloises,  
Chers Magnanvillois,

**C**haque jour, vous témoignez de votre attachement à notre cadre de vie et c'est cet intérêt commun pour notre ville qui nous lie. Parce que comme vous, j'aime Magnanville, il n'était pas acceptable à mes yeux qu'elle soit amputée de l'une de ses entrées de ville. La friche commerciale qui existe depuis le déménagement de l'enseigne BUT en 2010 ne reflète pas notre territoire. Grâce à un travail mené conjointement avec la Communauté urbaine GPS&O et l'Établissement Foncier d'Ile-de-France, nous lui offrons un nouvel avenir.

Deux autres chantiers avancent de manière considérable : celui de notre bibliothèque-médiathèque et celui qui concerne la refonte du complexe sportif. Dans l'objectif de maîtrise budgétaire auquel je m'étais engagé, je continue à solliciter nos partenaires institutionnels pour obtenir des financements. C'est une démarche qui porte ses fruits puisque c'est presque *1 million d'euros* que la ville vient déjà d'obtenir de l'État et du Département pour ces projets porteurs de lien social. Ils servent un même objectif, celui d'offrir à l'ensemble des Magnanvillois des espaces de vie et de loisirs ainsi que des services à la population toujours plus accessibles, avec en toile de fond, les notions d'innovation et de bien-vivre ensemble.

Depuis 2014, tous les secteurs de la ville se font écho de ces valeurs que nos équipes de professionnels ont su mettre en œuvre sur le terrain. Nouveaux commerces de proximité, ouverture d'un cabinet médical,

modernisation de l'éclairage public, déploiement de la fibre, mise en place du portail famille, nouvelle politique tarifaire n'en sont que des exemples. À travers ces projets, c'est la volonté de répondre aux enjeux sociétaux actuels et d'investir pour les générations futures qui nous anime.

Notre ville qui était restée longtemps sans investissement se redynamise. Votre participation dans nos échanges, vos remarques font de vous les arbitres de cette évolution. Je suis très fier des débats que nous avons nourris ensemble. Faire vivre la démocratie participative est un exercice difficile, éprouvant, mais nos échanges m'ont prouvé qu'elle avait toute sa place à Magnanville. Merci d'y avoir contribué.

Les échanges sont également nombreux au sein de mon équipe d'élus. Leurs idées, leur engagement, leur dynamisme sont autant d'atouts. Ensemble, nous partageons la conviction que nos projets donneront un temps d'avance à notre commune. Certains sortiront de terre avant la fin du mandat, d'autres s'échelonneront au-delà de 2020 car 6 années ne peuvent suffire à dessiner l'avenir de notre ville. **C'est dans cet objectif de nous inscrire dans la continuité, que je vous proposerai de nous faire à nouveau confiance pour ensemble transformer l'essai !**

**Michel LEBOUc**

Maire,  
Conseiller communautaire délégué  
de la CU GPS&O

## Tribunes libres

Alors que la période estivale s'éloigne et que la rentrée a déjà bien sonné, nous souhaitons à tous les magnanvil-lois une bonne reprise : professionnelle, scolaire et associative.... Nous adressons nos remerciements aux équipes éducatives des écoles de la commune, qui œuvrent à l'éducation de nos enfants, et témoignons notre reconnaissance à tous les bénévoles des associations, qui contribuent au dynamisme de Magnanville.

### VOS ÉLUS DU GROUPE

« **MAGNANVILLE ENSEMBLE POUR L'AVENIR** »

# Des aménagements dans le cimetière

Un important chantier de restructuration a eu lieu dans le cimetière, rue des Érables durant l'été. Christian Rudelle, adjoint en charge des travaux, voirie, espaces verts, patrimoine nous explique la démarche portée conjointement avec l'adjoint à l'environnement Jean-Philippe Blot.

**Magnanville Magazine : Pourquoi avoir mené ces travaux dans le cimetière ?**

**Christian Rudelle :** Le cimetière est un lieu de mémoire et de recueillement qui nécessite une attention particulière. Nous avons le devoir d'offrir aux visiteurs un cadre propre et apaisé tout en respec-



Christian Rudelle

tant les contraintes de gestion du site. Le premier pan de travaux concernait la mise au zéro phyto. Depuis le 1er janvier 2017, plus aucune collectivité n'a le droit d'utiliser des pesticides de synthèse dans ses espaces verts, promenades, forêts et voiries, cet usage représentant jusqu'à 30% de la contamination de l'eau.

### MM : Comment intégrer cette nouvelle approche environnementale à la gestion des sites ?

**CR :** Les alternatives aux désherbants font apparaître la nécessité de la mise en place d'une gestion différenciée. L'entretien est adapté en fonction des zones concernées. Certaines sont laissées volontairement en prairies naturelles, des jachères qui favorisent la biodiversité. Pour le cimetière, cette gestion raisonnée et contrôlée s'est notamment traduite par le choix de la végétalisation par des graminées adaptés en remplacement des gravillons.

### MM : Les aménagements sont donc d'ordre écologique ?

**CR :** Pas seulement ! Certains travaux complémentaires étaient indispensables pour l'entretien de ce site. Des semelles de ciment ont été réalisées pour les concessions de 15 ans afin de protéger les sépultures. Des cavurnes ont été mis en place. Sur le même principe que le caveau, le cavurne est une maçonnerie enterrée de dimension adaptée aux concessions cinéraires et destinés à recevoir plusieurs urnes. Quant au columbarium, il requiert toujours une attention particulière de nos agents techniques.

### MM : D'autres travaux sont-ils prévus ?

**CR :** L'embellissement se poursuivra en 2019 avec entre autres la renaturation des murs en béton et le remplacement des haies aux abords du cimetière par des plantes plus adaptées.

## Recensement



**Des agents recrutés par la ville recenseront les Magnanvil-lois, pour le compte de l'INSEE, du 17 janvier au 16 février 2019.**

Combien d'habitants y-a-t-il à Magnanville ? Cette interrogation trouvera réponse au travers des questionnaires que vous remplirez du 17 janvier au 16 février prochains. L'INSEE dressera ensuite une synthèse des informations collectées dont la ville aura connaissance en décembre 2019. Elle lui permettra d'obtenir une photographie de sa population et de définir les équipements nécessaires à son évolution.

### Que devez-vous faire ?

Un agent recenseur recruté par la ville et muni d'une carte officielle, passera chez vous pour vous déposer la feuille de logement et le bulletin individuel que vous complèterez et lui remettrez lors d'un rendez-vous convenu avec lui. Cette démarche est confidentielle. Vous pourrez aussi remplir les formulaires en ligne, à l'aide de vos identifiant et code d'accès transmis par l'agent recenseur. Cette démarche est plus facile et plus rapide. Parce que l'avenir de la ville se dessine aujourd'hui, répondez à cette enquête obligatoire et réalisée tous les 5 ans.

## La ville recrute

**Dans le cadre de l'enquête menée par l'INSEE en janvier prochain, la ville recrute 9 agents recenseurs, du 17 janvier au 16 février 2019.**

**Si vous êtes intéressé(e), adressez votre lettre de motivation et votre C.V. à l'attention de M. le Maire – Hôtel de ville – Rue de la Ferme – 78200 Magnanville**

**Vous pouvez adresser vos documents, par mail à : [serviceressourceshumaines@mairie-magnanville.fr](mailto:serviceressourceshumaines@mairie-magnanville.fr)**

# Un nouvel équipement pour la ville

La municipalité est propriétaire du gymnase du lycée Senghor depuis le début de l'été. Une aubaine pour les sportifs magnanvillois.

Ce fut une longue bataille administrative mais l'objectif de la commune est atteint ! En acquérant ce lieu, la ville offre désormais davantage d'heures de pratiques sportives aux associations magnanvilloises et à leurs adhérents.

La structure fonctionne sept jours sur sept. Elle est utilisée en priorité par les lycéens et leurs enseignants, via une convention signée par la ville et la région Île-de-France. En dehors des cours, le badminton et le tennis de table de l'Entente Sportive Magnanvilloise l'utilisent depuis la rentrée. « Les sections judo et karaté les rejoindront en janvier prochain et pourront s'adonner à leur passion sur des tapis flambant neufs que la municipalité vient d'acheter. Le transfert de ces sections permet de réduire les coûts énergétiques des équipements du complexe sportif Firmin Riffaud. Nous faisons donc coup double sur cette opération. Le sport est un loisir dont nous portons fièrement les valeurs si positives et bénéfiques pour tous » souligne Jean-Noël Gaillémard, adjoint délégué à ce secteur. Une offre généreuse qui répondra sans doute aux besoins des Magnanvillois.

## Focus sur le transfert de propriété du gymnase

L'acquisition de l'établissement a été entérinée par la Préfecture des Yvelines, le 28 juin 2018 au terme d'un arrêté signé par Gérard Derouin, Préfet du Département.

Le gymnase a ouvert ses portes le 2 septembre 1997. Il était à ce moment-là géré par le Syndicat Mixte des Installations Sportives. Le SMIS était composé à l'époque du District Urbain - devenu Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines - et de 15 communes du plateau s'étendant de Favrieux à Bréval. Il s'est avéré, par la suite, que ce syndicat n'avait plus vocation à tenir cette fonction. « Nous nous sommes naturellement portés candidat à reprendre l'établissement. Cette reprise a nécessité l'accord de chacun des membres du SMIS sans oublier celui de la Communauté Urbaine GPS&O qui remplace l'ex CAMY sur ce dossier. « Je remercie chacun des intervenants. Cette acquisition aura été une vraie bataille qui porte non seulement sur l'établissement en lui-même mais aussi sur son bilan comptable. Je porte fièrement cette action au nom de mon équipe et pour le plaisir de nos sportifs » souligne Michel Lebouc, le Maire.

## Un équipement complet

Surface totale : 10 489 m<sup>2</sup>

Capacité d'accueil : plus de 400 personnes

1 gymnase de 2096 m<sup>2</sup>

1 salle de danse et de judo de 300 m<sup>2</sup>

1 salle de préparation physique de 300 m<sup>2</sup>

Une salle omnisports pour la pratique du hand, basket, volley, badminton équipée d'un mur d'escalade : 1056 m<sup>2</sup>

Une piste de tartan dédiée à l'athlétisme

6 vestiaires et douches

Des commodités accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite



### Jean-Michel R.

Depuis septembre, nous avons accès au gymnase du lycée Senghor. Plus grand, moins vétuste que la Salle Polyvalente que nous utilisions auparavant, il nous offre une nouvelle capacité d'accueil au niveau spatial (plus de terrains) et temporel (plus de créneaux). En conséquence, nous pouvons cette année - grande première ! - envisager l'accueil de jeunes magnanvillois. **Nous allons également pouvoir rendre la politesse aux clubs des alentours qui depuis plusieurs années nous invitent à leurs tournois amicaux et inscrire une équipe en compétition Interclubs.**



# Du nouveau dans les secteurs enfance & jeunesse

## Le Portail Famille : un outil pratique au quotidien

Depuis plusieurs mois, la ville développe les facilités de fonctionnement des prestations proposées aux Magnanvillois. Ainsi, les parents peuvent désormais se connecter à l'aide de leur adresse mail sur un espace personnalisé appelé Portail Famille. Toutes les inscriptions aux activités enfance et jeunesse proposées par la commune sont possibles via l'outil qui permet également de :

- **Modifier et communiquer** tout changement dans le foyer.
- **S'inscrire aux activités**, les consulter, les modifier, les annuler... Découvrir et/ou revoir les modalités réglementaires d'inscription grâce aux infos ou règlements postés en ligne et accessibles à tous.
- **Entretenir un contact plus direct** avec les services de la ville **en recevant des informations et/ou des messages personnalisés**, y répondre et visualiser le suivi si besoin.
- **Télécharger** les factures et consulter l'historique.
- **Télécharger** les attestations pour l'administration fiscale.
- **Payer** via le titre payable par internet (TIPI), **recevoir** une relance avant édition du titre de paiement et intervention du Trésor Public.

C'est donc depuis chez eux que les parents peuvent désormais organiser la journée de leur enfant dans un environnement serein et profitable à la programmation des inscriptions. Pour la ville, c'est promouvoir des pratiques adaptées au quotidien des familles et gagner en efficacité et réactivité.

Le portail famille est accessible depuis la page d'accueil du site de la ville [www.magnanville.fr](http://www.magnanville.fr).



## Une nouvelle politique tarifaire plus juste

*Une refonte des fondamentaux tarifaires basée sur une répartition plus équitable et solidaire est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2018. Elle concerne l'ensemble des services du secteur enfance-jeunesse.*

C'était une vraie volonté de l'équipe municipale d'adapter la tarification des prestations communales au plus près de la réalité des conditions financières des familles. Aujourd'hui la commune peut proposer des tarifs cohérents, solidaires et mieux adaptés aux ressources des foyers. Elle traduit et met en œuvre les orientations que je voulais donner à ce secteur que sont les services à la population. Je les souhaitais plus accessibles avec un plus grand nombre d'enfants magnanvillois bénéficiaires. Les décisions auxquelles l'ensemble des élus ont contribué, par leur vote du 2 juillet dernier, vont dans ce sens et portent ce challenge.

**Michel Lebouc, Maire**



# En pratique ça donne quoi ?

**Je souhaite réserver un repas cantine pour le lundi, je peux inscrire jusqu'au dimanche midi**

- ✓ **Vrai :** Les repas de cantine scolaire sont réservables jusqu'à la veille midi, sans notion de jour ouvré ou ouvrable. Il est primordial de compter sur la responsabilité des parents pour respecter ce délai, car si les présences sont supérieures aux réservations c'est toute la chaîne de préparation des repas qui devient dysfonctionnelle au détriment des enfants.

**L'inscription est possible après les dates de clôture**

- ✓ **Vrai :** Sous réserve de disponibilités, l'inscription reste possible après les dates de clôture mais le tarif est majoré. Par contre, il n'y a plus d'annulation possible après cette date butoir.

**J'ai deux enfants dont un au collège ; la tarification appliquée est dégressive et prend en compte le nombre d'enfants du foyer**

- ✓ **Vrai :** La dégressivité s'applique même si tous les enfants ne sont pas inscrits aux activités proposées par la commune.

**Les ressources prises en compte pour la base de la tarification sont les revenus salariaux**

- ✗ **Faux :** Les ressources représentent l'ensemble des revenus assimilés du foyer à savoir : salaires, activité libérale, indemnités ASSEDIC, pensions alimentaires, revenus fonciers ou immobiliers... telles que déclarées à

l'Administration Fiscale avant abattements, auxquelles s'ajoutent le montant des allocations familiales.

**L'absence de l'enfant à l'activité réservée pour motif de maladie donne droit à un remboursement**

- ✓ **Vrai :** Sur présentation du justificatif médical avant le 30 ou 31 du mois, les jours d'absence de l'enfant pour maladie ne feront pas l'objet d'une facturation. Attention : toute activité entamée est due, quelle que soit l'heure à laquelle l'enfant est pris en charge par un tiers.

**En cas de garde alternée, les ressources prises en compte sont les ressources du parent concerné**

- ✓ **Vrai :** La facturation reprend les ressources du parent sur la période de garde qui le concerne uniquement.

**Je ne suis pas allocataire CAF, je fournis à la commune une copie de mon imposition**

- ✓ **Vrai :** Sur présentation d'une attestation de non notification d'allocations familiales, c'est l'avis d'imposition N-2 qui est à fournir pour le calcul des tarifs municipaux.

**Plus d'infos : Accueil Mairie – 01 30 92 87 27**



# L'ATSEM : personnel incontournable en maternelle

**Un décret paru, en mars dernier, clarifie et valorise la place et le rôle socio-éducatif des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles. Mais qui sont ces personnels ?**

Nous sommes nombreux à les côtoyer dès la première rentrée scolaire de nos enfants. À Magnanville, sept femmes tiennent ce rôle essentiel dans la vie des maternelles. Leur mission principale est d'assister le personnel enseignant dans l'accueil et l'hygiène des tout-petits. Elles assurent, bien évidemment, la préparation des activités mais aussi l'accompagnement du repas du midi. Alors que l'enseignant est seul responsable pédagogique de ses élèves, les ATSEM accompagnent les enfants dans l'acquisition de l'autonomie. En dehors du temps de classe, elles sont en charge de l'hygiène des locaux et du matériel scolaire.

Elles sont aussi et surtout un repère pour les enfants et leurs parents. Elles relaient auprès d'eux les axes et méthodes pédagogiques de l'enseignant et ommuniquent aussi les fonctionnements inhérents à la commune. Dans l'accompagnement de l'enfant, leur positionnement est à la fois une assistance aux apprentissages et une figure rassurante, maternante, sans perdre de vue l'autorité et le rappel des règles qui régissent la vie collective de l'établissement.

## Que change le décret ?

« Le nouveau décret ne révolutionne pas le quotidien de nos agents mais valorise leurs compétences et reconnaît, à travers des modifications statutaires, la place qu'elles tiennent dans le quotidien de l'enfant » informe la coordinatrice en mairie.



## L'Entente Sportive Magnanvilloise adhère au sport adapté

L'ESM est adhérente à la Fédération française de sport adapté depuis trois ans. Grâce à cette adhésion, les personnes en situation d'handicap peuvent intégrer ses sections qui s'adaptent en fonction des besoins. À ce jour, ils sont 5 à avoir intégré les sections judo, basket-ball et pétanque.

### Toutes les semaines, Benjamin sort ses baskets !

Lors de notre dernier forum des associations, nous avons rencontré Benjamin, 27 ans, magnanvillois et en situation d'handicap. Il pratique depuis 4 ans la pétanque et le basket au sein de l'ESM. Pour l'accompagner lors de ses activités, des jeunes volontaires du service civique ont été recrutés par l'entente sportive pour des missions de 4 ou 5 heures par semaine.

Cette année, l'association lance un appel à bénévoles pour faire perdurer cette initiative.

Pour l'ESM, il est important d'initier d'autres personnes en situation d'handicap, notamment des jeunes, à la pratique du sport dans ses différentes sections car le sport est avant tout un moment d'échange, de partage et de valeurs. « Notre souhait n'est pas de créer une structure sport adapté mais de permettre à ces jeunes de se fondre à d'autres dans la pratique de leur sport préféré » informe Jacques Masson, vice-président de l'ESM en charge du sport adapté.

Renseignez-vous en écrivant à [esmagnanvilloise@orange.fr](mailto:esmagnanvilloise@orange.fr)

## Emploi

**Dans le cadre du renforcement de ses équipes, la ville recherche un agent garantissant la sécurité à la sortie des écoles. Ce poste est à pourvoir dès à présent.**



**Adressez votre courrier et votre C.V. à la mairie, à l'attention de M. le Maire.**

**Plus d'infos : 01 30 92 87 27**

# Les activités se développent à l'Accueil de Loisirs

Depuis quelques mois, les élus de secteurs ont lancé une réflexion sur la qualité des accueils en centre de loisirs, qu'ils soient maternels ou élémentaires. Après une étude menée par les services, plusieurs axes ont été proposés :

- Harmonisation des accueils avec le transfert des enfants d'âge élémentaire à la Maison de l'Enfance pour le péri du soir et l'ALSH. Les enfants qui entrent en CP en septembre intègrent la Maison de l'enfance pendant les vacances estivales.
- Intégration systématique d'activités sportives au sein de nos équipements dans les projets d'animation pendant les vacances scolaires.
- Priorité aux activités de loisirs dynamiques.
- Inscription des activités d'animation dans un périmètre local et territorial.

Pour améliorer ce dernier point, la ville a conventionné avec la Région pour bénéficier de tickets loisirs. Cette action fait partie d'un dispositif plus large pour favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour l'ensemble des Franciliens.

Les vacances d'automne seront l'occasion de poursuivre la démarche entamée cet été, pour emmener un groupe d'enfants à la Base de Loisirs de Mousseaux afin qu'ils puissent profiter pleinement de l'accrobranche et du minigolf.



## Une nouvelle saison pour le Club Ados

Une saison pleine de nouveautés a démarré pour le Club Ados avec une identité visuelle dynamique, 15 nouveaux jeunes et un projet photos.

Depuis quelques semaines, les jeunes ont découvert le club (et son nouveau logo) : un lieu dédié, dans un environnement adapté, encadré par 2 animateurs diplômés, qu'ils fréquentent chaque vendredi soir. La soirée débute souvent par un débat de société et d'actualité pour apprendre à écouter les autres, s'exprimer, argumenter, se cultiver... Ce temps de rencontre est aussi l'occasion de réfléchir et de développer leur projet de l'année. Plusieurs activités sont aussi proposées : sorties, sports, jeux de rôle et de stratégie en extérieur, actions citoyennes, repas à thème et barbecue.

Le Club Ados peut encore accueillir de nouveaux jeunes, retrouvez le programme de cette saison sur notre site internet, rubrique « jeunesse ».



## La Mission Locale à côté de chez vous !

### En chiffres

Depuis le début de l'année, le conseiller Mission Locale a reçu, au sein de l'hôtel de ville, 27 jeunes, pour 39 entretiens individuels dont 18 Magnanvillois et 9 extra-muros.

### La Mission Locale, un atout pour notre dispositif jeunesse

Elle intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans plusieurs domaines : formation pour tous les niveaux (du CAP aux études supérieures), emploi, logement, santé, mobilité, culture, sports & loisirs... mais aussi dans le cadre d'aide financière complémentaire à l'apprentissage, à la formation et aux déplacements comme le chèque mobilité.

Une permanence gratuite a lieu les 3 premiers mercredis de chaque mois, de 14h à 17h, à la mairie et sur rendez-vous avec un conseiller dédié qui accompagne et aide les jeunes, entre 16 et 25 ans, à trouver des solutions adaptées.

**Prise de rendez-vous au 01 30 92 87 27.**

# Retour sur l'Opération Tranquillité Vacances



L'OTV a débuté l'été dernier. Ce dispositif vous permet de quitter votre domicile, quelques temps, l'esprit serein. Pendant votre absence, votre logement sera surveillé par les patrouilles régulières des Agents de Surveillance de la Voie Publique de la ville. L'OTV fonctionne toute l'année, 7 jours sur 7. Elle s'adresse également aux commerces et les entreprises. « Bon nombre de vacanciers se sont inscrits à cette opération et nous ont fait part de leur satisfaction du travail accompli » informe Corinne, l'une des ASVP.

## Comment vous inscrire ?

Remplissez le formulaire disponible sur [magnanville.fr](http://magnanville.fr), rubrique cadre de vie ou à l'accueil de la mairie puis **déposez-le en mairie 48 heures minimum avant votre départ**. N'oubliez pas non plus vos liens de voisinage pour renforcer la vigilance anti-cambriolages.

Plus d'infos : **mairie - 01 30 92 87 27**.

# Déjections canines



Force est de constater que les espaces publics de la ville sont jonchés d'excréments de chiens. La ville rappelle que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et jeux pour enfants et ce par mesure d'hygiène. Par conséquent, si vous possédez ou détenez un chien, ramassez immédiatement ses déjections sur vos lieux de promenade. En cas de non-respect de cette consigne, vous êtes passible d'une contravention de 35 euros. Pour votre confort, la ville met à votre disposition des sacs conçus à cet usage. Ils sont disponibles à l'accueil de la mairie. Ayez le réflexe éco-citoyen, pensez à vous en munir lors de vos promenades !

# Stationnement

**Pour la sécurité de tous**, il est indispensable de respecter les emplacements définis pour garer votre véhicule.

La municipalité tolère le stationnement sur le trottoir, si celui-ci laisse un espace suffisant pour le passage des piétons. En cas de manquement à ce principe, le contrevenant est passible d'une amende de 135 €.

**Bon à savoir aussi** : Il est interdit de stationner sur les espaces verts publics.



# Ensemble, adoptons les STOP PUB !

C'est aussi une nouveauté de la rentrée, la ville adopte son STOP PUB personnalisé.

Si vous ne lisez pas les prospectus, vous pouvez vous fournir cette traditionnelle « petite étiquette » en libre-service à l'accueil de notre mairie. Elle vous permettra de ne plus recevoir les prospectus d'entreprises privées mais vous conservez toutefois les infos de notre ville et des collectivités comme la CU GPS&O, le département ou encore la région.

**Le saviez-vous ?** Plus de 20 milliards de prospectus et autres catalogues sont distribués dans nos boîtes aux lettres, ce qui représente 40 kilos par foyer ou 17 kilos par habitant. Ensemble, agissons pour la réduction de nos déchets et préservons notre planète !

# Une saison riche au Colombier

Pour sa 3<sup>ème</sup> saison, le Colombier-Magnanville vous propose 35 rencontres. Aurélia Ivan, directrice nous en parle.

**MM: Quelles sont les nouveautés de la saison ?**

**Aurélia Ivan:** Nous accueillons des nouvelles équipes chaque année : 4 artistes-compagnies invités, avec pour chacun 2 projets et 4 autres artistes-compagnies en résidence de création. De plus, cette année nous proposons de décembre à mars, le « théâtre en appartement » avec Pierre Cleitman, auteur, comédien, déjà invité au Colombier ces dernières saisons. Concernant le ciné-club, le programme s'enrichit d'un cycle « jeunesse » dédié aux collégiens et aux lycéens. Les films qui leur sont proposés sont adaptés à leurs préoccupations et en adéquation avec le cadre scolaire. Le ciné-club permet au public, de découvrir des films récents, des films de patrimoine et des films d'animation pour les enfants à raison de 2 projections par mois.

**MM: Quelles sont vos actions pour les écoles élémentaires et maternelles de la ville ?**

**AI:** Des ateliers sont menés cette saison avec l'artiste Céline Louvet et avec la complicité des écoles des Marronniers, Cytises et Tilleuls. Par ailleurs des spectacles jeune public sont programmées tout au long de la saison.

**MM: Quels sont vos principes de sélection ?**

**AI:** Je suis attentive à l'actualité de la création sur le plan national. Je me déplace pour voir des spectacles et analyse les propositions qui me sont faites. Lorsque nous préparons notre programmation - j'aime travailler en étroite collaboration avec mes collègues - notre but est de fidéliser les spectateurs et leur proposer un choix suffisamment large pour que chacun puisse se retrouver.

Pour tout savoir sur la programmation : [lecolombier.org](http://lecolombier.org)



## YOUPI, faites la fête !

Vous organisez une cérémonie ou tout autre événement festif ? Direction Youpi store. Cette société magnanilloise loue et commercialise des déguisements pour petits et grands mais aussi tous les accessoires pour parfaire votre tenue sans oublier les décorations de table, de salle et de votre véhicule. L'interlocuteur idéal pour vos journées à thème !

Plus d'infos : [youpi-store.fr](http://youpi-store.fr)



# Le club Ados a fait sa rentrée!

11 – 17 ans



Consultez-le programme  
sur **magnanville.fr**  
rubrique jeunesse

**PLUS  
D'INFOS**

Service Enfance, Jeunesse & Sports (EJS)  
Ville de Magnanville  
01 30 92 87 27 ou [contact@mairie-magnanville.fr](mailto:contact@mairie-magnanville.fr)  
ou le Club Ados au 01 34 77 54 15

*Magnanville*  
Un état d'esprit



Suivez-nous sur : Ville de Magnanville